



**PROJET DE SERVICE**  
**INTERNAT**  
**10/15 ans**

**MECS TRANSITION Bureaux administratifs : 109 Av de Lespinet 31400 Toulouse**  
**Secrétariat : 05 61 14 76 90. WWW.MECS-TRANSITION.FR**

*Siège Associatif* : Lieu-Dit « Le Pitartlet » - 09160 PRAT BONREPAUX  
☎ 05.61.96.19.65 - 📠 05.61.96.27.27 - ✉ adeseurope@wanadoo.fr

# SOMMAIRE

<b>I - INTRODUCTION</b>	<b>4</b>
<b>II – UN PETIT COLLECTIF</b>	<b>4</b>
A – Un internat pour qui ? .....	4
B – Un internat qui s’inscrit dans les dispositifs actuels de la MECS.....	5
1 – Objectifs principaux .....	5
1-1 - Le parcours interne .....	5
2 – Objectifs d’accompagnement du service .....	7
2-1 - La systémie familiale.....	7
2-2 - La médiation éducative.....	8
2-3 - Les temps familiaux ou temps quotidiens .....	8
<b>III – ORGANISATION DU SERVICE</b>	<b>9</b>
1 – Le site .....	9
2 – L’équipe pluridisciplinaire .....	9
3 – Les réunions .....	10
4 – La relation éducative .....	10
4-1 La référence éducative .....	10
4-2 La définition de la référence .....	12
4-3 Le rôle de la référence.....	14
5 – Les outils de communications.....	14
<b>IV – MODALITES D’ACCOMPAGNEMENT ET D’INTERVENTION</b>	<b>15</b>
1 – Du premier rendez-vous à l’accueil .....	15
a - Le premier rendez-vous partenarial .....	16
b – Le rendez-vous d’accueil.....	17
c – La confirmation.....	18
2 – Le projet d’accompagnement personnalisé .....	18
a – Le week-end relais .....	19
b – L’accueil séquentiel.....	19
3 – La dimension collective .....	20
a – Réunion jeunes .....	20
b – Les médiations éducatives .....	20
4 - Le jeune et sa famille .....	21
5 - Les règles de vie .....	22
a – Règles de vie collective.....	22
b – La chambre.....	22
c – L’AIM .....	22
d – Les sorties .....	23
e – Les visites .....	23
f – Les interdits .....	23
g – Les sanctions .....	24

<b>V- LES OUTILS</b>	<b>24</b>
----------------------	-----------

5-1 – Le bâtiment .....	24
5-2 – Les outils d’actions éducatives individuels.....	25
a – Le projet personnalisé .....	25
b – Le temps d’entretien personnalisé.....	25
5-3 – Le réseau.....	26
a – Débats argumentés.....	26
b – Accès internet.....	26
c – Le partenariat.....	26
d – L’accès à la culture.....	26
e – La médiation animale.....	27
f – L’écologie, l’environnement.....	27
g – L’accès au numérique.....	27

<b>ANNEXES</b>	<b>28</b>
----------------	-----------

**REGLES DE VIVR'ENSEMBLE**

**LIVRET D'ACCUEIL**

**DIPC**

**REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT**



## **I - Introduction :**

Dans la suite de la réécriture du projet d'établissement et de l'articulation des différents services d'hébergements, suite au changement d'agrément survenu en août 2021, il était devenu nécessaire de réécrire le projet de service de l'internat situé av Jules Julien 31400 Toulouse.

Pourquoi cette proposition :

La modification de l'agrément au 1er juillet 2021, nous a fait passer de la tranche d'âge 13 à 17 ans *vers celle des 10 à 15 ans (hors dérogation)*, c'est donc un public plus jeune que nous accueillons. Il convient donc de revoir le fonctionnement total de l'internat.

Notre projet d'établissement s'est construit autour de l'idée d'un travail conséquent en utilisant le levier de "l'autonomisation" des jeunes. Cela passe par la mise en responsabilité rapide du jeune, par la confiance qui lui est donnée. Mais pour cela le service internat participe également et en amont dans le cadre de l'accompagnement éducatif à poser les bases de la relation, à participer à l'étayage psycho-affectif de ces jeunes enfants pour les amener un peu plus vers cette autonomie.

## **II – Un petit collectif : Pour une attention personnalisée des jeunes.**

L'évolution de la société impacte directement les publics accueillis au sein de la MECS et notamment au sein de l'internat. Ainsi nous sommes passés d'un public essentiellement type MNA accompagné depuis des années vers celui subissant les affres d'une vie familiale déstructurée, violente ou inexistante.

### **A – Un petit collectif pour qui ?**

Le service de l'internat accueille des jeunes placés au titre de l'article 375 du code civil ainsi que des placements administratifs.

Ce service peut accueillir 6 jeunes garçons et filles de 10 ans à 15 ans (hors dérogation) + 1 place en accueil séquentiel, relais ou urgence selon la situation.

*Ce service s'adresse à des jeunes :*

- issus d'un hébergement collectif (Internat ou autre établissement),
- mineurs pour qui il existe l'indication d'un éloignement d'un collectif,
- qui aspirent à retrouver l'aspect vie familiale du petit collectif afin de leur permettre de s'essayer au vivre ensemble, aussi proche que possible de la vie en famille.
- mineurs en formation scolaire ordinaire ou en milieu spécialisé, (primaire, collège, ULIS, ITEP ou IME) nécessitant un accompagnement éducatif amenant à l'autonomie complète.

## **B- Un internat qui s'inscrit dans les dispositifs actuels de la MECS.**

### 1 – objectifs principaux d'accompagnements par service actuels

#### *Extrait du projet d'établissement*

« Le dispositif institutionnel de la MECS Transition s'inscrit dans différentes articulations de plusieurs expertises repérées à partir d'une offre diversifiée et cohérente. La MECS est un interlocuteur unique avec une offre de service multiple. Cela se traduit par une diversification des modalités d'hébergements et d'interventions pour favoriser le parcours interne et éviter la multiplication, le déplacement d'un établissement à un autre ».

A quoi correspondent les objectifs généraux ?

Il s'agit de :

- Définir ce qui est visé dans nos interventions auprès des jeunes et des familles par unités.
- Permettre de mieux déterminer lors de l'admission le type de prise en charge la plus adaptée et le type d'accompagnement éducatif qui va en découler.
- Favoriser les parcours internes au sein de Transition pour éviter les ruptures d'établissements.
- Offrir en interne, dans cet espace protégé que représente la MECS, des possibilités d'expérimentations relationnelles, sociales, émotionnelles et apprendre à les maîtriser, afin de ne pas les reproduire dans le quotidien du droit commun.
- D'anticiper et de préparer, au cours du parcours du jeune, les changements dans les modalités de placement pour consolider les étapes suivantes.

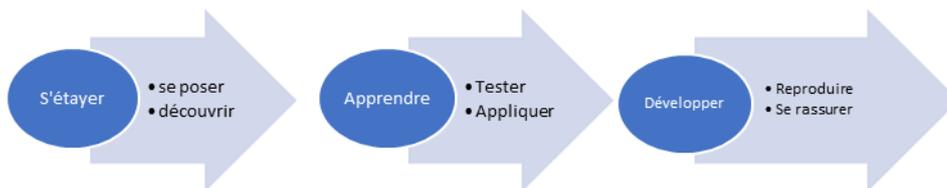
### **OBJECTIFS D'ACCOMPAGNEMENT PLACEMENT INSTITUTIONNEL**

#### 1-1 Le parcours interne TRANSITION :

Le parcours interne permet de proposer le passage d'un dispositif à un autre (ici internat, St Denis, St Agne vers le SE), tout en restant dans la même structure.

- a) Dès lors qu'une place se libère la direction évoque la pertinence de proposer à un jeune de bénéficier de ce parcours interne.

- b) Une fois le jeune identifié, le cadre informe l'équipe éducative qui va pouvoir alors vérifier les capacités du jeune à changer de dispositif. Il va de soi de préserver une forme de discrétion entre professionnels et jeunes afin de ne pas donner de faux espoirs à ces derniers.
- c) Cette étape accomplie, un lien doit se faire entre les équipes pour une transmission d'information (fiche navette) au sujet du jeune afin de garder le bénéfice des années antérieures au sein de la structure.
- d) La direction valide et programme une date de passage sur les différents dispositifs internes.
- e) Si un jeune en interne n'est pas retenu, alors la place sera proposée aux autres établissements ADES et sinon ouvert aux demandes de l'ASE.



<b>INTERNAT Jules Julien</b>	<b>STUDIOS INTEGRES St Denis</b>	<b>STUDIOS SEMI- AUTONOMES St Agne</b>	<b>SERVICE EXTERIEUR Guy Hersant</b>
<p>Savoir prendre soin de soi par les rythmes et les équilibres du quotidien (lever, coucher, repas) Soutenir l'obligation scolaire</p> <p>S'assurer des réponses adaptées aux besoins primaires (santé, alimentation hygiène)</p> <p>Prévenir les conduites à risques</p> <p>Apaiser, contenir la souffrance psychique et sociale.</p> <p>Apprendre à gérer son argent de poche</p> <p>Etayer les compétences psycho-sociale (apprendre à coopérer, capacité à différer...) Favoriser l'émergence d'une demande construite</p> <p>Prendre plaisir à s'inscrire dans un quotidien sécure et s'autoriser à une projection de soi positive</p>	<p>Apprendre à se gérer, à s'auto-limiter</p> <p>Expérimenter progressivement à réaliser les démarches administratives</p> <p>Apprendre à gérer un budget de manière à assurer ses propres besoins</p> <p>Intégrer le rapport à la loi et le système de justice</p> <p>Renforcer l'expression des demandes</p>	<p>Confirmer sa capacité à gérer le quotidien</p> <p>Soutenir le maintien dans le projet personnel et le consolider (scolaire ou professionnel)</p> <p>Travailler sa position face à son environnement pour en tirer le meilleur</p> <p>Se responsabiliser au travers de missions culturelles, écologiques, d'aides aux autres</p> <p>Renforcer les connaissances du système administratif (impôts, sécurité sociale, mutuelle)</p> <p>Apprendre à s'adapter aux situations nouvelles pour en tirer des automatismes</p>	<p>Apprendre à alerter et s'auto-protéger Apprendre à gérer la solitude</p> <p>S'adapter aux contraintes et repérer les ressources de voisinage, du quartier et connaître les dispositifs de droits communs</p> <p>Entretien son habitat, le respecter et le faire respecter</p> <p>Maintenir les projets et les consolider</p> <p>Réaliser les démarches administratives avec une aide ponctuelle</p> <p>Soutenir l'expression des demandes</p> <p>Accompagner l'exercice de la majorité pour la sortie du dispositif</p>

## 2- Objectif principaux d'accompagnement du service internat

Un service de type internat permet de proposer une offre de base à la construction du parcours interne du jeune à partir de nos constats et des besoins repérés.

Le placement sur le service internat ne doit être qu'un passage ; un passage qui doit aider le jeune à accéder à :

- La compréhension de sa situation,
- Renforcer son estime afin qu'il reprenne confiance,
- S'expérimenter dans ses relations aux pairs et à son environnement afin de s'y adapter, découvrir le vivre ensemble pour favoriser la socialisation,
- Acquérir les gestes de base de l'autonomie au travers tous les temps familiaux,
- Reconstruire, maintenir et favoriser les relations avec sa famille,

Les axes de travail principaux seront donc :

- Organiser des rencontres (ref ASE, réf éduc, parents, CSE, psycho) dans le cadre de la relation de confiance pour comprendre le placement, la situation.
- Utiliser les outils de médiations, la scolarité pour renforcer l'étayage psycho-affectif et l'estime de soi.
- Utiliser le collectif et le partenariat pour multiplier les espaces relationnels et ouvrir le champ des possibles aux multiples relations.
- S'appuyer sur les temps familiaux (lever, toilette, repas, coucher) pour acquérir les gestes de base de l'hygiène de vie, du rythme de vie.
- Organiser des rencontres avec les familles pour entretenir et renforcer le lien en désinstitutionnalisant la prise en charge, en proposant des actions partagées ou des journées de coparentalité et de visites à domicile.

Ces notions de bases, qui restent trop vagues, sont bien sûr à décliner.

### *2-1 – La systémie familiale*

- Il s'agit de favoriser les rencontres avec le milieu familial afin de comprendre les tensions, les divergences, les places de chacun dans l'histoire familiale. Ces rencontres s'organisent à partir de la relation de confiance construite au quotidien par les acteurs de la MECS peu importe leur place et sont animées par la CSE avec la présence du psychologue venant éclairer la situation dans le premier mois de l'admission, puis de façon régulière. L'intention est de recréer les conditions d'un apaisement relationnel qui doit viser le retour dans la cellule familiale dans la mesure du possible. La parole de l'enfant auprès des parents doit être garantie dans cet espace. Certains temps peuvent s'organiser avec la présence de la référente ASE, de la fratrie, au sein de l'établissement ou dans tout autre espace (MDS, domicile, autre) facilitant et favorisant l'expression de chacun.

Des actions de coparentalités à la journée peuvent également être proposées en présence de la fratrie ou des parents selon les possibilités (Appartement annexe TRANSITION).

### 2-2 – La médiation éducative

- Il s'agit de se saisir d'un support de médiation afin de faire 'tiers' dans la relation et en ayant une visée pédagogique. Par le renforcement positif, le travail sur l'estime de soi, sur la maîtrise des émotions, par l'utilisation des mots, par la création d'une ambiance et d'un climat bienveillant, par l'intérêt porté à l'enfant dans ce qui le rend unique, par la gestion de sa place et de son rôle au sein du collectif, l'enfant doit pouvoir à terme reprendre confiance en lui et débiter sa *reconstruction*. Le regard de l'adulte dans ces moments est primordial afin d'utiliser les observations pour les partager en équipe pluridisciplinaire et émettre des hypothèses de travail qui devront être confirmées ou infirmées. Ces médiations éducatives peuvent être artistiques, musicales, animales, par le biais du jeu, d'un groupe de parole, par la méditation etc... Pour fonctionner l'éducateur doit rappeler les règles avant chaque début de médiation et accompagner le jeune ou et les jeunes dans leur correction de leur maladresse au fur et à mesure. Ce moment permettra de laisser une prise d'initiative, de faire des expériences, de développer sa capacité d'expression, de soutenir un point de vue dans un esprit critique et d'apprendre à faire des choix.

### 2-3 - Les temps familiaux ou temps quotidiens

- Il s'agit ici de recréer ces moments normalement vécus en famille afin d'accompagner l'enfant dans ses apprentissages. **Le lever** : c'est apprendre à aérer sa chambre, à la ranger, à la protéger pour mieux la retrouver en fin de journée. C'est respecter le rythme de l'enfant en jouant sur la voix, la lumière. **Le petit déjeuner** : L'éducateur doit être en posture d'accueil dès son arrivée sur le groupe. Ce temps-là, c'est apprendre à partager ce moment avec l'éducateur pour que l'enfant soit reçu dès la sortie de la nuit et le préparer à la journée. C'est respecter le propre rythme de l'enfant dans sa façon déjeuner, c'est l'aider à faire des choix d'équilibre alimentaire, c'est le moment pour valoriser, encourager. **La toilette** : si elle est du matin doit être un moment de plaisir, un temps préparatif à porter des vêtements propres, à prendre soin de soi pour valoriser son image. Cette toilette à l'entrée du jeune (les petits) doit être contrôlée afin de s'assurer que les gestes sont acquis. **Le repas** : c'est un moment qui doit être convivial, harmonieux. Un moment durant lequel chacun doit pouvoir s'exprimer, raconter sa journée, faire part de son état, de ses attentes. La gestion de ce moment est importante dans le quotidien, l'éducateur doit se tenir au côté du plus fragile pour le protéger de certaines paroles blessantes mais aussi pour le soutenir, le valoriser dans le collectif. La réalisation des tâches communes doit se faire de façon fluide, naturelle en s'appuyant sur la participation de l'éducateur. **Le retour de l'école** : c'est le moment de la réception des tensions, des mauvaises nouvelles ou bien des bonnes nouvelles. C'est un moment d'écoute autour d'un goûter afin d'accompagner le jeune dans la gestion des émotions, du travail scolaire à faire et c'est à ce moment que commence la préparation de la soirée. C'est un moment d'utilisation des outils de médiations collectifs

ou individuel, un moment de reconnexion avec les règles et les acteurs de l'internat. **La toilette** : si elle est du soir doit servir à se laver des excès de la journée, des tensions, elle participe à la préparation de la nuit par la mise en pyjama. Le déroulement doit se faire de façon, adapté, ce moment peut être individualisé avant le repas ou après ou le repas en tout cas cela se pense pour éviter la file d'attente devant les douches et la montée en excitation durant ce moment de calme.

### **III - Organisation du service**

#### **1) Le site**

Celui-ci est constitué d'un petit immeuble situé au 26 Av Jules Julien 31400 Toulouse au cœur du quartier St Agne. Une cour est également disponible pour permettre aux jeunes et adultes de sortir du bâtiment en toute sécurité. Un espace de médiations éducatives est également disponible afin que les enfants puissent passer un temps accompagné pour s'apaiser ou ritualiser des moments. Ce quartier est proche du centre-ville et bénéficie de toutes les commodités des transports en communs, cela permet de sortir rapidement du bâtiment pour profiter de toutes les infrastructures publiques de la ville, de plein air ou fermées (bibliothèques, skate-park, terrains de sport, cinéma, halles des machines, centre-ville, musées, bord du canal, piste cyclable).

#### **2) L'équipe pluridisciplinaire**

Elle se compose de :

- 1 CSE
- 4 ETP travailleurs sociaux
- 1 ETP maîtresse de maison
- 0,35 ETP travailleur social
- 2 ETP surveillants de nuit à temps plein + 0,40 de remplaçant
- 0,50 ETP psychologue (services partagés)

La question de l'équipe est centrale, elle doit être dans une dynamique de travail, doit se créer une identité et évoluer de façon cohérente. Les réunions ou les GAP participent de cette circulation de la parole sans jugement. Faire équipe c'est travailler avec la confiance du collègue dans la sérénité et la sécurité mais également dans la continuité de la mission. Chaque membre de l'équipe est important dans la réussite de la prise en charge du jeune, chacun doit travailler sur les qualités des uns et des autres et pas sur les défauts. La perfection n'existe pas, le droit à l'erreur doit permettre de s'améliorer. Il ne s'agit pas de se situer dans une relation d'adultes à enfants dans un rapport dominants/dominés mais dans un rapport constructif demandant de la confiance et de la réciprocité. Il faut comprendre que la répétition est une fonction éducative et que le jeune doit pouvoir s'exercer et se tromper dans ce milieu protégé que représente l'internat pour pouvoir se corriger. La punition n'est qu'un levier et ne doit pas être le moteur du changement des mauvaises postures du jeune. Le référent doit chercher la relation éducative et pour cela construire avant la relation de confiance et avant celle-ci prendre le temps d'appivoiser le jeune et de se laisser appivoiser.

Le collègue est le premier garde-fou dans l'acte éducatif, dans le quotidien il doit prendre le relais lors des moments de tensions pour contourner et éviter le débordement.

Le chef de service est le garant du respect des uns et des autres, le garant de la circulation de la parole et de la libre pensée ainsi que le garant du temps. Il s'assure de la bonne prise en charge des enfants sur le groupe et de l'encadrement durant ce temps.

### 3) Les réunions

Une fois par semaine l'équipe se retrouve afin d'élaborer l'accompagnement des jeunes. Elle est animée par le-la cheffe de service avec la présence du psychologue sur une partie de celle-ci. La réunion est découpée de la façon suivante :

- 1) 14h00 /14h30 : Organisation fonctionnement (équipe éducative seule).
- 2) 14h30/15h15 : Présentation d'un Projet d'Accompagnement Personnalisé (chef de service, équipe éducative, psychologue).
- 3) 15h15 /16h15 : Présentation des situations des jeunes (chef de service, équipe éducative, psychologue).
- 4) 16h15/17h00 : Elaborations postures communes selon thématiques (chef de service, équipe, psychologue).

Sera ajouté si nécessaire un temps *Groupe Analyse des Pratiques*, des rencontres partenariales de co-construction et des formations internes liées au plan de formation d'ADES EUROPE.

## 4) La relation éducative

### 1. La référence éducative

Définir « **la référence éducative** » interroge directement « **la relation éducative** » comme base essentielle à la relation (selon Carl ROGERS) et le besoin de référence pour des enfants et des adolescents contraints à une mesure de placement en Maison d'enfants à caractère social.

L'éducateur passe de la **phase de l'appropriation** (connaître et se faire connaître) à **la relation de confiance** (temps de partage, le vivre ensemble) à **la relation éducative** constituant le socle **de la relation d'aide**.

#### A. Accompagnement social : une démarche clinique

Selon une définition « *accompagner, c'est se joindre à quelqu'un pour aller où il va, en même temps que lui* ».

L'éducateur vit ensuite des « **situations éducatives** ». **Dans les scènes éducatives les professionnels abordent auprès de l'enfant l'expression de la complexité du lien.**

La relation éducative articule la clinique et l'accompagnement. C'est une forme d'art, au sens où le positionnement ouvre une possibilité de création. La fonction essentielle de l'accompagnateur est

de se déplacer dans des rôles différents : « **Passer de la place de supposé savoir à celle de l'ignorant** » et être dans une **posture d'écoute**.

C'est une **observation active** basée sur la construction d'un environnement éducatif permet d'être à « l'écoute » du non verbal, des effets émotionnels et de faire ressortir les forces et les fragilités pour que les enfants se construisent en tant que sujet.

### **B. Permettre l'émergence de l'autonomie**

La relation éducative est un moteur, un levier pour développer l'autonomie. Les expériences de travail montrent que l'autonomie se développe par l'expérimentation et la prise de conscience du jeune de son besoin d'aide et par sa capacité à :

- Gérer ses dépendances
- Accepter les règles et les lois communes
- Assumer ses difficultés relationnelles, d'insertion sociale

La base du travail éducatif est de construire des réponses adaptées aux possibilités et les limites du jeune parfois dans une prise de risque pour :

- Devenir acteur de sa vie
- Décider par lui-même, dans l'indépendance par rapport à autrui
- Accéder à la citoyenneté.

Une des valeurs fortes soutenues à TRANSITION c'est que chaque professionnel engagé dans une relation éducative puisse apprécier et respecter les possibilités réelles du jeune. Le renoncement, l'échec, la dévalorisation et les ruptures peuvent être aussi des axes de travail dans le soutien du développement de cette personne.

***Chaque jeune possède des « talents » qu'il faut aller chercher et valoriser...***

### **C. Les scènes éducatives pour redevenir « acteur de sa vie »**

La démarche clinique est une position fragile qui souligne l'importance de l'implication de l'éducateur dans la relation. La posture est basée sur l'écoute. L'éducateur utilise le quotidien comme « scène éducative ». Se pencher sur « la singularité » de l'enfant où se rejoue son vécu, son intime « **ce qui a été insupportable pour lui ou ce qu'il ne peut pas encore nommer** ».

Il s'agit ici de se situer dans une relation empathique et ne pas tomber dans la relation de sympathie ou d'antipathie. Néanmoins c'est bien dans la relation transférentielle et contre transférentielle que se loge le travail éducatif.

D'où l'important que l'éducateur s'interroge « comment guider autrui lorsque je suis missionné pour exercer le rôle de référent éducatif ? ».

## 2. La définition de la référence éducative

Selon un article du code de l'action sociale et des familles, « la fonction de référent est assurée au sein de l'équipe éducative ». Elle favorise pour chaque enfant, adolescent, la continuité, et la cohérence de l'accompagnement.

<b>Personne Ressource</b>	<b>L'éducateur est référent de la prise en charge éducative</b> : le travail de lien, de relais ou de parole a pour base essentielle « confiance, implication, veille éducative, vigilance et position empathique ». Le jeune doit pouvoir compter sur lui. Le référent a un rôle de suppléance parentale, d'écoute et de guidance.
<b>Nommer le référent</b>	La mise en route : <b>c'est au rôle du chef de service éducatif</b> que de nommer un éducateur référent avant l'admission du jeune car si le facteur affectif est incontournable dans une relation de qualité il ne doit pas être le point de départ du travail engagé.
<b>S'inscrit dans l'interdisciplinarité</b>	<b>La référence éducative ne s'envisage pas sans tiers</b> qui est tout simplement l'équipe éducative : l'équipe réfléchit à la pertinence ou non de l'accompagnement par le référent (recherche de cohérence, de continuité). Les orientations de travail sont validées par la chef de service.
<b>Rôle D'interface</b>	<b>Il assure la coordination de la mise en œuvre</b> de la situation au niveau de l'enfant, de sa famille et des intervenants. Assiste aux synthèses, aux réunions partenariats, aux audiences, prévoit le calendrier.
<b>Accueil du jeune par son référent</b>	Le référent doit être <b>présent le jour de la pré-admission et de l'accueil du jeune</b> , visite de lieux et de sa chambre, goûter d'accueil. Il explique au jeune le fonctionnement, les règles de vie et l'aide à s'installer.
<b>Sa mission</b>	Lors <b>des réunions d'équipe</b> , le référent se soucie de la continuité, et des <b>axes de travail</b> , il centralise les informations. Il <b>rédige les rapports de situations</b> , les notes d'informations, se tient au courant des notes d'incidents. Si c'est pertinent, il est <b>présent pour des RDV</b> importants du jeune. C'est un soutien pour l'enfant.
<b>Assurer la continuité</b>	Il reste en lien constant avec <b>l'équipe pluridisciplinaire</b> pour aborder les points réguliers. Son objectif est de permettre que l'accompagnement éducatif puisse se poursuivre en son absence. Il devient soutenant auprès de ses collègues, il informe, il rappelle, précise et facilite la continuité de prise en charge du jeune. Lorsqu'une absence du référent est programmée (ex : congés), le référent s'assure de transmettre à ses collègues les informations nécessaires pour la continuité de l'accompagnement : rdv pris, accompagnements à faire, coordonnées, éléments à travailler...).

<b>Les outils</b>	<b>Le DU est un outil précieux</b> pour le référent éducatif qui rend la mise en œuvre du projet de l'enfant de façon plus accessible pour l'ensemble des professionnels. Dans un souci de conservation le DU sert de « mémoire collective » de la situation personnelle et familiale du jeune. Les éléments d'observations se conservent, se centralisent, se transmettent. L'utilisation du DU met enjeu d'une « démarche éthique ».
<b>Partage de l'information à caractère secrète.</b>	Le réfèrent dans une relation privilégiée se doit d'être au clair auprès de l'usager dans la mission qui lui est confiée. Et plus précisément son intervention éducative est basée sur l'utilité de l'information qu'il recueille auprès des jeunes et qu'il peut être amené à partager. <b>Le principe du partage de l'information à caractère secrète</b> a reçu une consécration législative. Il est reconnu par un aspect incontournable au travail éducatif. Il sert à l'amélioration de la qualité des accompagnements.
<b>Droit de discrétion</b>	Les professionnels sont particulièrement vigilants à respecter la <b>discrétion des échanges et à la faire respecter aux jeunes également</b> . L'information est ensuite retransmise dans un cadre formalisé et adapté.
<b>Le départ du référent</b>	<b>Le départ de l'éducateur doit être formaliser</b> par un entretien par le chef de service : un rappel du projet et un point de prise en charge pour permettre <b>un passage de relais</b> avec un autre référent. En protection de l'enfance il est nécessaire que cette question du départ/de la séparation soit abordée dès le début de l'accompagnement.

**La relation entre un jeune et son éducateur référent** est parfois une « relation à risque » pouvant conduire l'un et l'autre dans une relation fusionnelle marquée par des confusions de rôle et une illusion de toute puissance. Cette relation n'est ni une amitié, ni une filiation artificielle mais **un rapport professionnel**. Il est donc nécessaire de s'appuyer sur son proche collègue (garde-fou) et de partager en réunion pluridisciplinaire.

Celle-ci sert de référence pour le travailleur social et le confronte paradoxalement à l'inattendu « ce qui résonne de son propre vécu et ses propres valeurs et de ce qu'il va découvrir de l'Autre remettant en cause ces certitudes... ».

Au quotidien c'est aussi l'équipe ou le co-référent (à chaque fois que cela se justifie) qui font fonction de **tiers dans la relation**. Le référent échange sur sa perception de ce qui se joue, de ce qu'il vit et de ce qu'il ressent. Il interprète à son niveau ses observations, émet des hypothèses de travail qui devront être partagées au cœur d'un travail d'équipe.

**La position bientraitante de l'institution, celle du chef de service et de l'ensemble de l'équipe** est de veiller au risque du surinvestissement, de l'exclusivité, de l'isolement du travail, d'un manque de recul sur la pratique. Le CSE garantit la construction du projet personnalisé dans sa dimension pluridisciplinaire.

#### A. Nous choisissons de la définir ainsi :

- **Un repère** pour le jeune, l'équipe, les familles et les intervenants extérieurs.
- **Un référent de continuité, traçabilité, transmission et de mémoire.**
- **Un accompagnement** personnalisé, de proximité mais « sans possessivité ».
- **Un fil rouge** pour assurer la continuité au cœur du projet personnalisé.

**Le référent éducatif participe à une dynamique de travail impliquant l'enfant.** Il est témoin de plusieurs scènes de sa vie quotidienne au foyer, sa vie à l'extérieur, de ses relations avec les intervenants, la relation avec ses pairs et sa famille...Son rôle d'interface permet de comprendre l'enfant dans ce qui peut traverser dans un « environnement multiple ».

#### B. Alors comment met-on la référence éducative en travail ?

### **3. Le rôle de la référence évolue avec celui de coordination**

Les situations des enfants accueillis sont de plus en plus complexes. C'est ce processus global qui entraîne la désinstitutionnalisation, qui n'est pas la fin des institutions mais le dépassement des établissements traditionnels impliquant « d'aller vers », « hors les murs ». Ces deux éléments engendrent une multiplication/diversification des partenaires « gravitant » dans l'environnement de l'enfant (ASE, santé, loisir, famille, école, associations).

Ainsi le rôle du référent éducatif se voit renforcer par une mission de coordinateur de projets : « De nouvelles organisations plus satellitaires en découlent, constituées de plates-formes de services et de pôles ressources. Cette complexité structurelle nouvelle, entraîne obligatoirement le besoin d'un pivot, d'un coordinateur capable de gérer la continuité dans le temps et la cohérence d'un accompagnement singulier... ». Les politiques sociales évoluent également et nous amènent doucement vers une prise de fonctions plus importantes qui étaient menées alors par le service de l'ASE comme l'établissement des calendriers, les accompagnements familiaux, le soutien à la parentalité, les visites médiatisées etc... Autant de missions qui n'étaient pas dévolues aux équipes éducatives mais qu'il faut "embrasser" au fur et à mesure de la situation.

## **5) Les outils de communication**

### **1) Communication interne :**

Différents outils sont accessibles aux équipes éducatives afin de répondre aux attentes légales en termes de rédactions et transmission d'informations.

Dès la procédure d'admission, ces outils sont utilisés comme le DIPC, le PAP, le rapport éducatif, la note d'observation. Ces outils facilitent la rédaction et réduit le temps passé sur ces écrits grâce aux items à remplir.

La MECS TRANSITION est dotée du Dossier de l'Usager dématérialisé, celui-ci assure à la fois la sécurité des informations et la traçabilité de l'accompagnement du jeune. L'équipe du jour comme de nuit utilise ce logiciel et permet d'être en temps réel au courant de l'évolution du jeune tant dans ses réussites que ses difficultés.

D'autres outils sont utilisables tel que :

- Site intranet TRANSITION et ADES EUROPE
- Réunion hebdomadaire, synthèse, réunion partenariale.
- Cahier de liaison dans le DU.

## **2) Communication extérieure :**

Une plaquette présentant les services sert à communiquer avec les prescripteurs afin qu'ils puissent avoir une juste vision du service internat mais également des autres services. Le site internet permet d'y retrouver toutes les informations nécessaires. Les cadres sont également amenés à réaliser des interventions extérieures auprès des partenaires, du CD31, des centres de formations mettant ainsi en valeur des compétences et pour valoriser l'association gestionnaire ADES EUROPE.

## **IV - Modalités d'accompagnement et d'intervention**

### **1) De la première rencontre à l'accueil en 3 semaines.**

L'admission constitue l'acte fondateur du contrat qui va lier les protagonistes du projet. Elle prend son origine lors de la demande d'admission par les partenaires en apportant des précisions sur l'anamnèse du jeune et sur la présentation orale réalisée par téléphone ou physique par la direction afin de s'assurer de la correspondance entre la demande et le projet de service.

Elle comporte trois phases :

- a) **La première rencontre**
- b) **La rencontre préadmission**
- c) **L'accueil**

Ces trois temps s'inscrivent dans une rencontre des possibles entre une structure, sa culture et ses moyens, des attentes du service gardien et d'un jeune, de ses inquiétudes liées au placement, de ses attentes et la volonté de les concrétiser. Les réponses se font en fonction :

- Des places disponibles,
- De l'adéquation des moyens de l'établissement au projet présenté, de la composition du groupe existant et des difficultés rencontrées par l'équipe.

La variabilité et l'imprévisibilité des durées de séjour peuvent malgré la situation d'effectifs complets sur les différents sites, nous amener à rencontrer les jeunes postulants et leurs référents s'ils le souhaitent. De plus nous pouvons également accueillir un jeune en accueil d'urgence, en relais ou en séquentiel selon la disponibilité de la place.

### **a - Le rendez-vous de la première rencontre :**

Le directeur et ou la cheffe de service organisent ce temps d'échange physique ou téléphonique en cas de demande d'admission. Il s'agit ici de rassembler des informations essentielles :

- ☀ Sur le type de placement et l'origine
- ☀ Sur l'histoire du jeune et de sa famille (**points forts, points faibles, centres d'intérêts**)
- ☀ Sur la connaissance plus fine du profil du jeune
- ☀ Sur les potentialités et les difficultés de la situation
- ☀ Sur la santé du jeune
- ☀ Sur l'état administratif de la situation

### **b- le rendez-vous de la préadmission :**

Le directeur et ou la cheffe de service organise un rendez-vous physique au sein des bureaux administratifs afin de rentrer dans l'échange, mettre des visages sur des noms, s'approprier. Lors de ce moment, sont invités :

- Le jeune.
- Les parents si le jeune est mineur (ou s'il est majeur et qu'il le souhaite).
- Le référent ASE.
- Le travailleur social de l'accompagnement précédent éventuel.
- Le travailleur social du service internat si possible ou du moins parler de lui.
- Le psychologue du service.

Les objectifs sont :

- Présenter la structure, son fonctionnement et notamment la place des parents, avec leurs droits et leurs devoirs,
- Rassurer les enfants et les parents, chercher à faire alliance.
- Que le jeune et les parents entendent une première position de la direction quant aux possibilités d'accueil de la structure et le délai éventuel d'une part, et au degré de maturation de son projet qui peut impliquer de différer l'accueil d'autre part. Que les grands objectifs de l'accompagnement puissent commencer à être évoqués en présence des partenaires, du jeune, des parents (cela viendra alimenter le DIPC lors de sa signature introduisant les futures modalités de mise en œuvre (argent de poche, vêtue, scolarité, VM, DVH etc...)).
- Evoquer une temporalité d'admission éventuelle.

Un exemplaire du livret d'accueil et du règlement de fonctionnement leur sont remis à cette occasion ainsi que le livret des autorisations. (S'ils ne sont pas venus, ces documents peuvent leur être envoyés).



- Pour réussir cette rencontre les acteurs de la MECS (directeur, chef-fe de service et éducateur) doivent absolument s'inscrire dans une posture accueillante bienveillante et dynamique. Il s'agit de s'intéresser vraiment et sincèrement au jeune, à son parcours, ses attentes, il faut répondre à ses questions afin de le rassurer, le mettre en confiance, il faut poser des questions aller le chercher sur ses points forts, sur ce qu'il aime, rentrer tout de suite dans la phase d'appropriation.

A la suite de cette rencontre qui se déroule dans les locaux administratifs, un des cadres et l'éducateur propose aux parents et/ou partenaires de visiter les lieux d'accueil où l'enfant irait si l'admission venait à se confirmer. La visite peut également avoir lieu dans les jours qui suivent. Elle permet aux parents de se représenter concrètement le lieu où leur enfant sera accueilli et de prendre leur décision (cf. loi de 2002).

### **c - Le rendez-vous d'accueil.**

Un binôme d'éducateurs du service pressenti (dont le futur référent si possible) reçoit le jeune dans le bureau du service de l'internat et a un temps d'échange avec lui, cela peut s'organiser autour d'un goûter pour rencontrer les autres jeunes. L'enjeu est également d'affiner la présentation du lieu dans ses déclinaisons pratiques et quotidiennes, et de préparer l'accueil final. Il convient de penser à organiser le lieu (première impression) à gérer l'ambiance (supprimer les tensions).

La posture éducative doit être centrée sur la bienveillance, l'accueil du jeune, il faut recevoir l'enfant dans ses attentes, ses espoirs, ses inquiétudes et déjà le percevoir dans ce qui le rend unique. Le temps de cette rencontre doit lui être consacré totalement, ce temps doit donc être organisé en amont.

L'intention de ces rencontres est :

- D'accueillir une parole, le sens que le jeune donne à ce moment de sa vie.
- Qu'il découvre les personnes qui vont être près de lui au quotidien, le lieu où il pourrait être accueilli.
- De faire un point sur le fonctionnement du service.

### **d - La confirmation de l'admission :**

La confirmation de l'admission passe par un contact direct (téléphonique le plus souvent) entre l'Aide Sociale à l'Enfance et la direction qui annonce la décision à ce moment-là, une date d'entrée est alors proposée, le référent ASE se charge de faire suivre l'information auprès de la famille.

Lors de cette confirmation, les parents sont informés qu'ils seront invités (dans la mesure du possible) à une rencontre de contractualisation dans les 3 semaines qui viennent pour la signature du DIPC fixant les grands objectifs de l'accompagnement et les grandes modalités de mise en œuvre (argent de poche, vêture, scolarité, VM, DVH etc...).

## **2) Le projet d'accompagnement personnalisé**

Conformément à la loi n° 2002-2 du 2 Janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, chaque MECS assure aux usagers un accompagnement individualisé. Le projet individuel est un document personnalisé définissant l'accompagnement professionnel, social et médico-social.

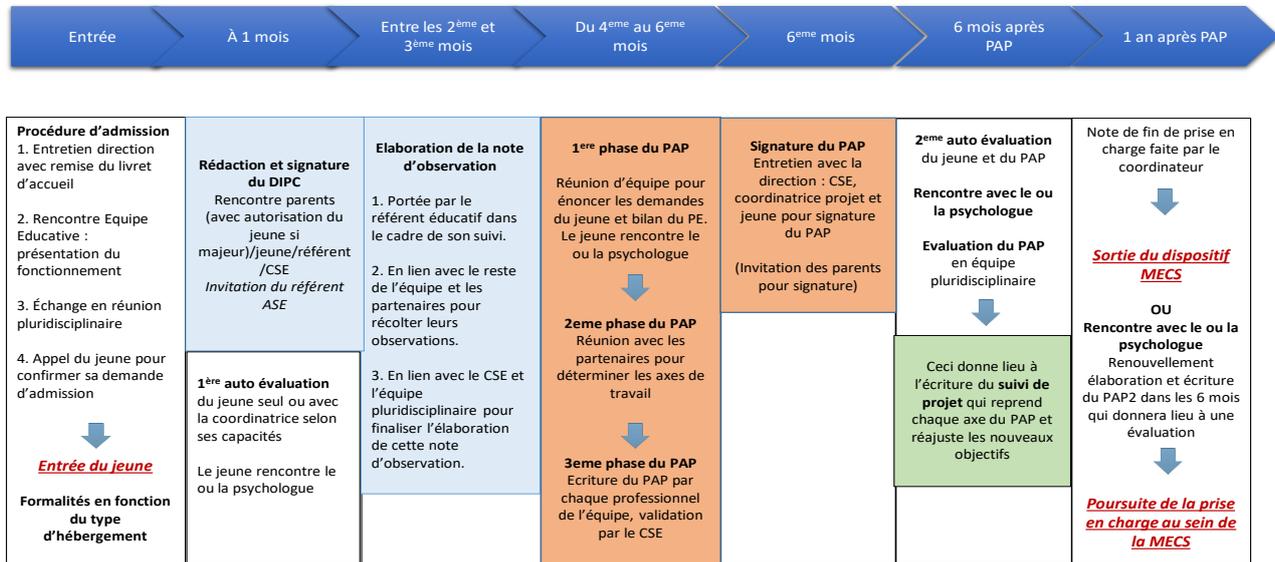
Le projet individuel est rédigé sous forme contractuelle en impliquant l'usager lui-même ainsi que ses parents s'il est mineur.

Le projet individuel est pour chaque usager la traduction opérationnelle du projet d'établissement : il identifie les étapes et les moyens pour optimiser les ressources professionnelles et matérielles de l'établissement au profit de la personne accueillie. Il précise également les modalités d'évaluation de la situation de la personne. Le projet individuel est une vue dynamique institutionnelle sur l'accompagnement du jeune.

Chaque personne accueillie est porteuse d'un projet de vie personnel, avec ses désirs, ses ambitions, ses souhaits, ses illusions, ses compétences sociales, son histoire. Viser la satisfaction des besoins et des attentes de la personne accueillie procède d'une mobilisation de l'équipe pluri professionnelle autour du sens et de la cohérence des modalités d'accompagnement (analyse des pratiques, démarche d'évaluations, écrits professionnels, réunion de synthèse...).

La singularité de l'accueil en Maison d'enfants réside dans l'existence de deux projets. Un projet (PPE) élaboré, proposé en collaboration avec la famille, qui vient marquer l'origine de la nécessité du placement. Un deuxième projet (PAP) élaboré au sein de l'établissement vient décliner cet accueil avec les réalités de la vie quotidienne, l'inscription sociale et scolaire ou professionnelle du jeune. Ce projet est alimenté par les observations des équipes. Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des étapes de la démarche. Celui-ci se construit à partir d'une démarche qui s'inscrit dans le dispositif institutionnel de la MECS à partir de différentes étapes qui permettent d'élaborer et d'ajuster des objectifs au plus près des besoins du jeune.

**Dispositif projet au sein de la MECS Transition**  
**Etapes de la prise en charge**



## 2-1 Le week-end relais

« Il s'agit de promouvoir le corps et l'esprit du jeune dans un ailleurs ». Afin de mieux travailler l'attachement et le détachement avec l'internat, avec TRANSITION, le projet du jeune peut se structurer également autour de l'organisation d'un week-end (rythme à définir) dans un autre lieu sous la forme d'un séjour payé dans une structure partenaire ou en famille d'accueil. Sous cette forme nous souhaitons travailler un aspect du parcours jeune, nous façonnons ses facultés de projection, de déplacement, d'adaptation, de rencontres etc.

Ce temps doit être construit (avant la finalisation du PAP) avec le jeune afin d'y donner tout son sens. Il ne s'agit pas d'une exclusion, d'un déplacement ou autre mais bien d'un moment qui va permettre au jeune de développer des compétences relationnelles dans un nouvel environnement. Il s'agit également d'accompagner le jeune dans ses centres d'intérêts qui pourront être exploitées par l'éducateur référent de la situation. En effet celui-ci doit se saisir de ces espaces pour favoriser l'étayage du jeune, pour l'observer dans des conditions différentes de celles de l'internat etc. C'est un moyen de faire du "aller vers" et valoriser ainsi des potentialités insoupçonnées.

## 2-2 L'accueil séquentiel

Cette forme d'accueil vient répondre aux sollicitations de l'ASE qui cherche des solutions pour accompagner des jeunes de façon séquentielle, épisodique. Cela permet à certains jeunes de bénéficier d'une prise en charge venant s'inscrire dans un parcours, un mouvement nécessaire de circulation afin de pouvoir s'étayer dans chaque lieu. Ces lieux sont autant de ressources, de

solutions pour certains jeunes qui ont cette capacité à prendre dans l'instant ce qui leur est nécessaire à leur construction, à leur apaisement. Cette circulation peut aller d'une présence de 2 nuits à 1 week-end par semaine ou par mois. Cette forme d'accueil demande d'avoir un bas seuil dans les exigences éducatives car il faut avant tout créer les conditions de bien être durant le passage du jeune. Une chambre est dédiée à ce type d'accueil qu'elle s'appelle chambre relais, urgence ou séquentielle l'utilisation de cet espace est donc partagé et programmé. Un travail sur l'absence du jeune doit se faire sur le plan éducatif, un travail de pensée du jeune sur les autres espaces doit également se construire jusqu'à la création d'un lien partenarial afin de prendre conscience de la vie du jeune également dans ces autres lieux. Il s'agit de se saisir de ce qu'il réussit, de ces difficultés afin de poursuivre ses efforts.

### 3) La dimension collective

#### a - La réunion jeunes

Les jeunes de l'internat ont une réunion (réunion jeunes) tous les 15 jours le mardi afin de venir apprendre la confrontation, l'écoute, l'argumentation, afin de venir poser ce qui fait difficulté au quotidien ou bien exposer un besoin, un projet.

La réunion se fait en présence de l'éducateur et du psychologue qui anime ce temps-là et qui fait un compte rendu. **Le chef de service y participe à raison d'une fois par mois et au besoin.**

C'est un moment durant lequel se joue les phénomènes de groupes, le collectif vient servir l'individuel et inverse. Cet instant favorise l'apprentissage de la tolérance, de la diversité, de la différence. La présence à cette réunion est obligatoire.

Nous demandons systématiquement pourquoi tel jeune n'est pas là car l'idée est de se dire explicitement ce qui se passe dans ce lieu, ce qu'il en est de leur lien à l'institution, qu'ils soient là ou pas physiquement. Les paroles sont posées sur papier et sont reprises la fois d'après. La lecture des notes de la réunion précédente se fait en début de chaque séance.

#### b - Les médiations éducatives

Plusieurs médiations sont proposées au sein de la MECS Transition de manière transversale et sur chaque unité (atelier sport, cuisine, boxe, poterie, médiation animale, résidence d'artiste etc). Il s'agit d'offrir des moments de décompressions, un sas au retour de famille, afin de réguler d'éventuelles tensions etc. Il s'agit de soutenir un processus de socialisation permettant au jeune de s'inscrire dans un lien social plus apaisé. Ces médiations peuvent évoluer, changer, se diversifier.

La médiation éducative peut être utilisée à tout moment de la journée, idéalement avant la montée en tension d'un jeune. Ce temps peut être individualisé pour conforter la référence éducative ou bien peut être collectif pour un travail sur la dynamique de groupe.

Apprendre la socialisation ne signifie pas faire seul. C'est bien par l'expérimentation que les jeunes vont se construire et se confronter aux réalités d'un quotidien.

Il s'agira également de les accompagner vers des médiations à l'extérieur de l'établissement afin de favoriser leur insertion sociale et aller symboliquement vers la normalisation.

## 4) Le jeune et sa famille

La famille, lorsque le jeune est mineur fait partie de la prise en charge selon les droits dont elle dispose. Elle devient une composante avec laquelle nous devons tisser des relations afin d'en faire un levier éducatif et de reprise de responsabilité. Educateurs, psychologue, chef de service et directeur travaillent dans ce sens pour tenter de redonner à chacun une place dans le respect de tous et de ses propres besoins. Il ne s'agit plus de considérer le travail avec les familles uniquement par le prisme de la fonction des intervenants mais bien plus de leur capacité à interagir dans la relation systémique (se mettre au service de la relation). Par contre cette mise en œuvre doit être organisée pour qu'elle puisse être optimale et claire dans l'intervention médiatrice. Nous parlons plus ici de mettre en avant le rôle de médiateur et moins la fonction des intervenants. Par la suite les temps de rencontres s'organisent en interne ou en externe selon les préconisations. Dans le cadre d'un placement contraint, le premier objectif est de permettre aux parents de comprendre le sens du placement. A ce titre la MECS TRANSITION propose des espaces privilégiés, d'écoute, d'information, et d'échanges sont développés à plusieurs moments. Sur le dispositif, les parents qui sont en lien avec leurs enfants sont parfois en demande d'aide. L'accompagnement et le soutien sont abordés dans leur globalité (éducatif, social et thérapeutique).

Le « faire ensemble » peut modifier progressivement la place de chacun. Et lorsque le parent se sent plus rassuré et contenu, il décode parfois plus facilement les besoins de son enfant. Parce que c'est bien les enfants et les parents qui nous informent le mieux sur la nature du lien affectif établi, il faut penser le parent comme « acteurs » dans une coéducation et n'enlève rien aux besoins de protection de l'enfant. « Evaluer en protection de l'enfance, c'est prendre en compte la qualité du lien pour comprendre les facteurs de risque, de carences et de négligences », *S. ESCOTS de l'Institut Anthropologie Clinique*. Soutenir la fonction parentale demande aux professionnels de se départir de leur position d'expert. C'est-à-dire « refuser d'être de celui qui sait ».

### *Clarifier les positionnements de l'établissement concernant la place des familles.*

Il s'agit de définir la position de l'établissement sur l'organisation des différents types de visites, les droits de visite et d'hébergement. Comment l'établissement s'organise-t-il pour faciliter l'exercice de l'autorité parentale ? Le soutien à la parentalité est une culture d'établissement.

### **Développer des espaces de rencontre « parents, professionnels, enfants »**

Dans le cadre des mesures de protection judiciaire de nombreuses pratiques d'accompagnement parents/enfants ont vu le jour. Le vocabulaire attaché à ces interventions témoigne de la richesse des approches possibles. Cependant une certaine confusion est perceptible quant aux finalités de ces visites : rencontres en présence d'un tiers, accompagnées, médiatisées, protégées, encadrées, surveillées, en lieu neutre. La MECS TRANSITION peut porter et organiser ces temps de rencontres en accord avec le service gardien sur sa demande ou de fait si celui-ci est absent.

La MECS doit soutenir les retours des visites médiatisées : temps individuels possibles consacrés pour l'enfant, ou disponibilité de professionnel sur ce temps, immersion dans le groupe est progressive ou nécessaire. Il s'agit d'accueillir et de veiller à l'état émotionnel de l'enfant et créer des retours ritualisés (temps privilégié avec l'enfant et son référent) et se rapprocher des partenaires ASE pour un recueil et un échange sur le moment de la VM et après visite.

Faire de la visite parentale un acte bienveillant et éducatif, raccompagner un enfant chez son parent et/ou le ramener au foyer. L'éducateur facilite les transitions pour l'enfant. La MECS peut créer des dispositifs adaptés tel que les espaces de rencontre facilitant l'autorité parentale ou bien accueil familial expérimental pour les enfants et leurs parents dans un lieu pouvant accueillir les uns et les autres.

## 5) Règles de vie

### *a - Règles de vie collective*

De façon générale, les règles de vie qui organisent le fonctionnement de l'hébergement collectif se réfèrent à des principes de la vie démocratique.

De ces principes, respect d'autrui, tolérance et solidarité vont découler des droits et des devoirs.

- chacun se doit de respecter l'intimité des autres jeunes de l'immeuble et de ne pas, sauf accord des intéressés pénétrer dans leur chambre ou emprunter des affaires personnelles en leur absence.
- chacun est tenu de respecter le voisinage. Le soir et la journée, aucun bruit (musique notamment) ne doit gêner le repos de chacun.
- chacun doit respecter l'ensemble des règles de vivre ensemble écrites et affichées sur le collectif participation aux tâches, utilisation du téléphone, utilisation de la télévision etc.

### *b - La chambre*

La chambre est meublée d'un lit, d'un bureau, d'une commode ou d'une armoire et bénéficie d'un évier pour la petite toilette. Chaque chambre donne sur un petit balcon. L'embellissement de la chambre peut se faire avec le référent éducatif par une simple décoration ou parfois jusqu'à une nouvelle peinture.

Chaque jeune est responsable de l'entretien de sa chambre, qui fait l'objet d'une petite visite de l'éducateur tous les matins avant le départ à l'école. L'idée est d'apprendre au jeune à ranger sans forcément *ordonner* sa chambre. Il ne s'agit pas de braquer le jeune dont nous savons qu'il peut lui être difficile d'ordonner sa chambre, il faut donc avoir un seuil mais un seuil assez bas. Faire avec le jeune est certainement la meilleure solution pour l'entraîner dans cette dynamique. Cette période de l'adolescence est compliquée, nous ne ferons de ces jeunes des fées du logis mais apprendre à ranger pour mieux retrouver son petit espace en fin de journée et s'y sentir bien et l'objectif qui doit être atteint.

### *c - L'argent de poche et de vêture*

L'argent de poche est donné une fois par mois afin de subvenir aux petits achats plaisir le montant est de 30€ (35€-5€ de caution chambre). Il sert aussi au remboursement de la casse que certains jeunes peuvent faire. Cependant il est nécessaire de faire attention à ces retraits excessifs pour régler un débordement, un dérapage, il convient de comprendre ce qui est de l'ordre du passage à l'acte volontaire et du passage à l'acte pathologique involontaire.

L'argent de vêture est donné une fois par trimestre (selon l'orientation de l'ASE dans le DIPC) son montant est de 180€.

### *d - Les sorties*

Selon la tranche d'âge les sorties non accompagnées pour les 10/13 ans ne sont pas autorisées. Elles s'organisent et peuvent se faire de façon individuelle (1 à 2 références éducatives) ou collectives. Pour les jeunes âgés de 14 ans, ils peuvent bénéficier (après recherche d'un accord avec les parents) de sorties autorisées dans la mesure où celles-ci sont préparées avec le référent éducatif ou l'éducateur présent. Il s'agit ici de travailler la relation de confiance, l'autonomie et le respect des engagements. L'éducateur référent doit créer les conditions d'expérimentations (principe de donnant/donnant) et négocier ces sorties.

Un jeune qui aura été déclaré en fugue sera interdit de sortie le lendemain. S'il persiste dans sa demande et va à l'encontre de l'interdiction posée, il sera de nouveau déclaré en fugue.

Dans le cas de fugues répétées, le jeune sera convoqué chez le Chef de Service Educatif avec son éducateur référent pour un recadrage afin d'essayer de comprendre la ou les raisons de ces passages à l'acte.

### *e - Les visites*

Les visites sont tolérées sur l'internat en accord avec le projet et avec l'équipe éducative, dans la mesure où les règles de vie collective sont respectées, ainsi que les gestes barrières liés à la lutte contre la COVID19. Un parent, un frère ou une soeur, un-e ami-e, un-e bénévole peuvent rendre visite selon les modalités exprimées ci-dessus. L'éducateur référent doit chercher à entrer en contact avec l'entourage pour chercher à faire alliance et faciliter le déroulement du PAP. Il ne s'agit pas en tout cas de faire de l'internat un espace non protégé en accueillant des tiers, il faut penser à chaque fois cet accueil et l'intérêt de recevoir des personnes extérieures.

### *f - Les interdits*

D'une façon générale, les interdits en vigueur sur l'internat font référence à ceux qui existent dans la vie sociale. Ils concernent aussi bien les résidents que le personnel et chacun a le devoir d'y souscrire pour le bien-être de tous.

- Toute forme de violence est proscrite, qu'elle soit verbale (insultes) ou physique. Ainsi que toute forme de harcèlement à l'égard d'un autre jeune placé ou d'un adulte.
- Gardons à l'esprit que le vol est aussi une violence adressée à autrui en plus d'être un délit.
- Tout acte volontaire de destruction matérielle est également proscrit.

Ces trois comportements constituent des délits et seront traités comme tels avec sanction, nécessité de réparation et dépôt de plainte éventuel. Enfin, l'introduction dans l'établissement de produits dangereux tels que drogue, alcool ainsi qu'armes en tous genres est strictement interdite.

Toute transgression de ces interdits fait l'objet d'une réponse, d'une sanction appropriée en fonction de la transgression commise ou d'une réparation éventuelle.

Le cas échéant, les autorités judiciaires compétentes sont informées et appelées à intervenir. Des plaintes peuvent être déposées.

## *g - Les sanctions*

En cas de dégradation volontaire (mobilier, revêtement, appareils électroménagers, etc...), les réparations nécessaires sont effectuées par le jeune ou financées par ce dernier.

En cas de manquement répétés à ces règles de vie collective, des sanctions sont envisagées et posées par l'équipe éducative.

Elles peuvent si nécessaire, prendre la forme d'un avertissement ou également entraîner, en cas de récidive, sans perspective d'évolution, la demande d'un arrêt de placement aux Autorités Administratives ou Judiciaires dont dépend le placement.

Les délits commis au sein de l'établissement ou bien dans le cadre des activités extérieures (vols, recel, agressions diverses, usage ou cession de produits stupéfiants) sont signalés à la gendarmerie la plus proche et peuvent faire l'objet d'une plainte.

Il est rappelé que tout acte délictueux relève de la loi et des dispositions pénales en vigueur. Les agressions sur le personnel font état d'une *procédure violence* interne, systématiquement cette procédure est accessible sur site dans les documents du groupe. A partir d'une note d'incident, le cadre d'astreinte prend contact avec la victime afin d'offrir un premier temps d'écoute, de recueillir les éléments circonstanciels et rappeler à la victime sa possibilité d'être entendu par un psychologue d'un autre service TRANSITION ou d'un autre établissement.

Une déclaration accident de travail est alors rédigée par le service administratif, la victime sera ou non en arrêt de travail selon les orientations de son médecin. Ce passage à l'acte fera l'objet également d'un échange en réunion d'équipe, l'agresseur sera bien entendu reçu et sanctionné selon l'acte. La dimension pathologique sera prise en compte dans le traitement de l'acte. La victime sera reçue à tout moment selon ses besoins.

Il est à noter que chaque situation sera traitée de façon unique et adaptée à chacun, en effet une situation n'est pas vécue de la même façon par tout le monde.

## **V – LES OUTILS**

Le site en lui-même est un outil. La localisation de cet immeuble est parfaitement située dans le quartier St Agne, accessible par le métro, il est sur l'axe de l'internat et de la villa St Denis et se trouve à 5' en voiture des bureaux administratifs.

### **1- Le bâtiment :**

Il se développe sur 3 étages avec au RDC l'entrée, le couloir traversant qui donne sur le jardin, un espace de repos et le bureau des éducateurs. Ce bâtiment est inscrit dans le quartier, nous bénéficions des infrastructures de la ville (jardin, espace sportif Jules Julien, accès canal du midi pour la piste cyclable, théâtre Jules Julien etc). **Dans le cadre du projet associatif et d'établissement, le tri sélectif, la recherche d'économie d'énergie font partie intégrante du quotidien.**

✓ Pièces communes

Elles sont représentées par des espaces qui doivent se partager, il s'agit de la cuisine, du salon, salle des médiations, du coin repos, des douches, de wc et de l'espace extérieur. Il est nécessaire

d'apprendre dans le cadre du vivre ensemble à utiliser ces espaces selon leur destination mais aussi d'apprendre à respecter le mobilier et le matériel.

✓ Pièces individuelles

Elles sont représentées par la chambre dans laquelle une intimité doit être préservée par chacun sans pour autant que le jeune interdise à l'adulte d'y entrer. Les barillets sont équipés d'un bouton à l'intérieur de la chambre évitant ainsi une fermeture par l'intérieur qui pourrait compromettre la sécurité du jeune. Cette espace doit faire l'objet d'un entretien par le jeune (cf ci-dessus b).

## **2- Outil d'action éducative individuelle :**

### **a- Le projet d'accompagnement personnalisé**

Pour être cohérente, notre action doit s'effectuer de la concordance des divers intervenants autour de projets individuels adaptés et évolutifs.

L'accompagnement, le suivi éducatif ne peuvent se faire qu'à partir d'un projet personnalisé bien défini. L'essentiel n'est pas que ce projet soit ambitieux, au contraire, il doit permettre au jeune accueilli de se fixer des objectifs raisonnables.

L'important est ensuite de faire régulièrement le point sur l'évolution de ce projet lors de rencontres obligatoires. La fréquence des rencontres est écrite sur le projet personnalisé suivant la situation du jeune. Dès l'arrivée du jeune, le projet personnalisé doit donc être rédigé. Ce projet sera évalué au bout d'un mois.

D'une situation de difficultés familiales, personnelles, sociales ou de l'expression d'un malaise par des actes de délinquance, à une stabilité ou à une pacification des personnes engagées dans de tels processus, il y a un grand espace.

Communément, nous tendons à ce que les jeunes deviennent les plus autonomes possibles mais aussi qu'ils engagent un travail de socialisation et de responsabilisation.

### **b - Temps d'entretien personnalisé**

Ces temps peuvent être prévus et organisés (Cf. projet personnalisé). Le plus souvent, ce sont des moments partagés à la demande des jeunes ou sur propositions de l'éducateur. Les éducateurs peuvent manger avec le jeune en extérieur en lieu et place de la cantine par exemple (ciné, etc) afin de consolider la relation éducative.

## **2 – Le réseau**

Autour de la situation de chaque jeune accueilli, un certain nombre de personnes, d'organismes tels que l'Education Nationale, le Centre Médico Psycho Pédagogique, la Mission Locale, le pôle emploi, le médecin, le club sportif, vont être amenés à intervenir, il convient de les identifier, de comprendre l'objectif, l'intention limite de chacun.

Ce travail se fait par une information mutuelle (participation aux réunions de synthèses). Ce qu'il convient d'écrire c'est le morcellement des interventions dans lequel disparaît la globalité de la personne. Ce réseau est à entretenir et à adapter à chaque situation.

#### a – Débats argumentés

Afin de créer des questionnements, des envies, des débats, afin de diffuser des informations (différentes lois, service social, santé, sexualité, réseaux sociaux...) faites par des intervenants extérieurs seront programmés une fois par trimestre. Les échanges doivent permettre d'acquérir des compétences dans la circulation de la parole, l'argumentation et l'élaboration de la pensée.

#### b – Internet

L'objectif est de banaliser un outil aujourd'hui indispensable tout en apprenant à le gérer :

- outil d'information et de culture
- ouverture sur le monde
- outil d'automatisation
- communication avec l'étranger
- devoirs scolarité...

L'utilisation sera faite avec le concours et sous le contrôle d'un éducateur. L'accès à des sites interdits est géré par un serveur dédié qui stoppe toutes les démarches illégales. Une vigilance permanente doit être exercée par l'équipe éducative afin de vérifier le pare-feu.

#### c – Partenariat

C'est la suite d'un travail en réseau lorsqu'il fonctionne bien, il convient de pérenniser ces relations pour les rendre plus faciles, plus efficaces jusqu'à l'établissement de conventions (exemples avec certains artisans). Il s'agit de faire de ces jeunes des citoyens accomplis, ayant une conscience éclairée leur permettant de devenir acteur dans la société au fur et à mesure de leur apprentissage.

#### d- L'accès à la culture

L'ouverture à la culture est un levier par lequel l'accompagnement individuel peut aussi se jouer. Ainsi la résidence artiste, les actions de médiations éducatives, les partenariats avec la « bénévolante » ou « festitous » les rencontres inter-établissements favorisent le don de soi, l'ouverture d'esprit. Cela permet de travailler l'appartenance à un groupe, de favoriser la prise de parole et d'accepter les différences.

#### e- La médiation animale

Elle fait écho au projet associatif qui favorise l'intégration de l'animal comme outil de médiation. Du chien au chat en passant par les poules ou les lapins, l'intérêt de d'amener le jeune à accepter la présence de l'animal, à respecter celui-ci, à s'occuper de l'animal et en devenir un ami, un confident de ses moments de tristesse et de solitude. La présence animale réduit les troubles d'agressivité, du comportement, de peur de l'autre. L'animal participe à la prise de confiance, au sens des responsabilités, cela permet de travailler également la notion d'attachement et de détachement. L'accueil d'un animal peut se réfléchir tout comme l'orientation vers des prestations seront envisagées. Des formations seront également proposées de façon à familiariser les équipes.

#### f- L'écologie et l'environnement

Voilà une approche qui est liée à une prise de conscience générale, sociétale et qui doit se décliner au sein de chaque unité au quotidien. Il s'agit ici de s'appuyer sur ce quotidien pour faire prendre conscience aux jeunes de l'impératif de connaître l'esprit vertueux de l'écologie et les actes à tenir. De la consommation locale, au produit sans pesticides en passant par l'apprentissage de la consommation des produits de saison jusqu'à la diminution des emballages et à leur recyclage et par les économies d'énergie (chauffage, lumière etc) c'est tout une posture verte à acquérir et à transmettre.

#### g- L'accès au numérique

L'accès au numérique doit aller de pair avec un accompagnement à l'éducation virtuelle. Les jeunes savent utiliser l'outil numérique de façon sociale et non pas comme outil technique. L'utilisation de logiciel de texte est réduite à son plus simple exercice ce qui amène une difficulté à rédiger un CV ou une lettre de motivation.

En revanche, les jeunes maîtrisent les réseaux sociaux mais ne savent pas se protéger face au cyberharcèlement, ne savent pas limiter l'accès de leur image (droit à l'image/diffusion clandestine) à ces réseaux sociaux ni maîtriser le temps passé sur ces derniers. Un accompagnement éducatif est nécessaire pour inculquer à ces jeunes "la raison gardée" dans l'utilisation de ces réseaux. Nous nous appuyons sur des associations œuvrant dans cette réflexion.

# Annexes

**- Document Individuel de Prise en Charge et le Recueil d'Information (Cf. ANNEXE)**

**- Le livret d'accueil (Cf. ANNEXE)**

**- Règles de vivre'ensemble**